



CANADA MEDIA FUND FONDS DES MÉDIAS DU CANADA



FILM FUND LUXEMBOURG

CANADA-LUXEMBOURG
Mesure incitative
pour le codéveloppement et la
coproduction
de projets audiovisuels

**Formulaire conjoint de signature
2022-2023**

La Mesure incitative Canada-Luxembourg pour le codéveloppement et la coproduction de projets audiovisuels est une collaboration entre le Fonds des médias du Canada (FMC) et Film Fund Luxembourg.

Les requérants doivent être familiers avec le programme Canada-Luxembourg pour le codéveloppement et la coproduction de projets audiovisuels avant de remplir le présent formulaire de demande.

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES: 9 NOVEMBRE 2022

Titre du projet : _____ (le « projet »)

INFORMATION SUR LES REQUÉRANTS CANADIENS

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ REQUÉRANTE			
_____			<input type="checkbox"/> Au nom d'une société qui sera constituée en personne morale.
(« Requéranr canadien »)			
ADRESSE			

VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
_____	_____	_____	
TÉL.	COURRIEL	SITE WEB	
_____	_____	_____	
RESPONSABLE DE LA DEMANDE:			

Courriel de la personne-ressource: _____			

INFORMATION SUR LES REQUÉRANTS LUXEMBOURGEOIS

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ REQUÉRANTE		
_____		<input type="checkbox"/> Au nom d'une société qui sera constituée en personne morale.
(« Requéranr luxembourgeois »)		
ADRESSE		

VILLE	CODE POSTAL	
_____	_____	
TÉL.	COURRIEL	SITE WEB
_____	_____	_____
RESPONSABLE DE LA DEMANDE:		

Courriel de la personne-ressource: _____		

DÉCLARATION DES REQUÉRANTS

Par la présente, les soussignés, représentants autorisés du requérant canadien et du requérant luxembourgeois (et des corequérants, le cas échéant) :

- reconnaissent que le Requêteur canadien remplira également une Déclaration du Requêteur plus complète dans le système de dépôt de demande en ligne (Dialogue);
- autorisent le FMC (y compris Téléfilm Canada) et Film Fund Luxembourg à dévoiler toute information et documentation se rapportant de quelque manière que ce soit au Projet et à en discuter entre eux;
- ont divulgué ou continueront de divulguer dans les meilleurs délais au FMC et à Film Fund Luxembourg une information complète quant à tout conflit ou litige réel ou potentiel relativement au Projet;
- reconnaissent que le FMC et Film Fund Luxembourg ont le pouvoir discrétionnaire d'administrer leurs programmes et d'appliquer leurs Principes directeurs de manière à assurer leur soutien financier à des projets qui rejoignent leur mandat. Le Requêteur canadien et le Requêteur luxembourgeois (et les co-requêteurs, le cas échéant) reconnaissent en outre que, pour toute question relative à l'interprétation des Principes directeurs de la Mesure incitative 2022-2023 ou du mandat et des objectifs du Fonds des Médias du Canada et Film Fund Luxembourg, les interprétations du FMC et Film Fund Luxembourg prévaudront.

Par la présente, les soussignées ou soussignés déclarent solennellement et garantissent que toute l'information et tous les documents soumis dans le cadre de cette demande sont vrais, à jour et complets, et reconnaissent que la présente déclaration a le même effet que si elle était faite sous serment. Ce document doit être signé par le Requêteur canadien et le Requêteur luxembourgeois (et tous les co-requêteurs, le cas échéant).

REQUÉRANT CANADIEN

Signature : _____
Je suis dûment autorisé
Nom : _____
(en lettres moulées)
Titre : _____
Date : _____

Signature : _____
Je suis dûment autorisé
Nom : _____
(en lettres moulées)
Titre : _____
Date : _____

REQUÉRANT LUXEMBOURGEOIS

Signature : _____
Je suis dûment autorisé
Nom : _____
(en lettres moulées)
Titre : _____
Date : _____
(JJ/MM/AAAA)

Signature : _____
Je suis dûment autorisé
Nom : _____
(en lettres moulées)
Titre : _____
Date : _____
(JJ/MM/AAAA)